

Régime Général - Tableau n° 49

AFFECTIONS PROVOQUEES PAR LES AMINES ALIPHATIQUES ET ALICYCLIQUES

Création : 9 novembre 1972 - Dernière modification : 28 janvier 1982 (22/01/82)

| Désignation des maladies | Délai de prise en charge | Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies |
|--|--------------------------|---|
| Dermites eczématiformes provoquées par les éthanolamines, les amines aliphatiques et les cyclohexylamines et confirmées par des tests épicutanés ou par la récurrence à une nouvelle exposition. | 7 jours | Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques et alicycliques ou de produits en contenant à l'état libre. |
| Asthme ou dyspnée asthmatiforme provoqué par les amines aliphatiques, confirmé par tests ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition. | 7 jours | |